



## Le CIP national toujours mobilisé auprès des dirigeants en difficulté



© Adobe Stock

Cessation des paiements, sauvegarde, redressement flash, auto-diagnostic, trésorerie, PGE... les entreprises françaises tiendront-elles le coup face à la crise Covid ? Le Centre d'information et de prévention des difficultés des entreprises (CIP) a organisé début juillet sa conférence annuelle sur le thème "Prévention & Sortie de crise". L'occasion de revenir sur les mesures de soutien actuelles, notamment le rôle du Comité national de sortie de crise dont le CIP est membre, et de remobiliser les troupes au chevet des dirigeants en difficulté.

«C'est une bonne nouvelle : de nouveaux CIP ont été créés dans certains départements dont le Morbihan, l'Essonne, le Lot et la Seine-et-Marne, et nous avons fait de nombreuses communications dans les médias afin de bien informer le public sur nos missions », s'est réjoui William Nahum, président du CIP national, en introduisant cette matinée diffusée en ligne à cause du contexte sanitaire de début de 4e vague de Covid.

Un enchaînement de débats et de retours d'expériences chaleureusement animé par William Nahum, convaincu de l'importance de réunir les représentants des acteurs clés de la prévention des difficultés des entreprises (experts-comptables, avocats, administrateurs judiciaires, associations...), ainsi que des institutions.



[Visualiser l'article](#)

Le CIP a d'ailleurs entamé ce webinaire en accueillant Brigitte Bisson, présidente du tribunal de commerce de La Rochelle et représentante de la Conférence générale des juges consulaires de France.

Mieux vaut prévenir que guérir

Cette dernière a ainsi souligné que tous les juges consulaires se sont engagés à promouvoir et informer les dirigeants sur la prise en charge des difficultés des entreprises. « Les tribunaux de commerce sont les points d'accueil de cette prise en charge qui plus tôt elle est faite, meilleure elle est », a-t-elle déclaré.

« Pour l'année 2020, les liquidations ont atteint des seuils historiquement bas, avec moins de 40 % d'ouverture de procédures collectives par rapport à l'année précédente et moins de 20 % encore pour début 2021. Pour autant, l'activité des juges consulaires n'a pas été suspendue », a-t-elle témoigné en citant les 10 500 rendez-vous de prévention effectués l'an dernier.

En revanche, elle a vivement déploré le nombre toujours relativement faible (700) de procédures de sauvegarde effectuées en 2020. « Il faut accompagner l'entrepreneur vers le tribunal de commerce dès la rupture des liens avec l'expert-comptable », selon la juge consulaire qui met l'accent sur l'importance des conseils qui gravitent autour dirigeants.

« La légende selon laquelle aller au TC est la mort assurée de l'entreprise est complètement fausse », a d'ailleurs dénoncé William Nahum en saluant aussi le travail de prévention effectué par les CMA et les CCI.

En France, pour 40 % des procédures ouvertes il y a une solution de sortie, contre 8 % aux Pays-Bas : « notre système est donc extrêmement performant », a souligné l'administrateur judiciaire Frédéric Abitbol.

Comme d'autres intervenants, Brigitte Bisson a mis l'accent sur la prévention, en rappelant notamment le rôle d'alerte du commissaire aux comptes auprès du président du tribunal de commerce afin que ce dernier puisse rencontrer le chef d'entreprise, l'écouter, « rompre son isolement » et lui présenter les solutions juridiques adéquates.

Elle a aussi salué la proposition du rapport Ricol sur l'articulation entre le régime de garantie des salaires (AGS) et les administrateurs et mandataires judiciaires dans le cadre des procédures collectives (remis au Gouvernement le 21 avril dernier) relative à la restructuration de la dette des petites entreprises via le « redressement flash », une procédure intermédiaire entre la sauvegarde et le redressement, « une sorte de pacte de confiance entre l'entrepreneur, ses créanciers et le tribunal en période de crise ».

www.affiches-parisiennes.com  
Pays : France  
Dynamisme : 3



Page 3/5

[Visualiser l'article](#)



*William Nahum, président du CIP national, et Brigitte Bisson, représentante de la Conférence générale des juges consulaires de France, ont abordé la nécessité d'informer les dirigeants en difficulté le plus en amont possible.*

Savoir admettre l'échec

« Nous avons besoin d'un accompagnement de qualité pour développer la culture de la prévention qui est une course de vitesse contre la cessation des paiements », a résumé Brigitte Bisson.

« Cette course contre la montre est aussi une course d'obstacles », a-t-elle justement souligné, et quand il y en a trop, il faut savoir admettre l'échec et se diriger vers une procédure de liquidation.

Un point de vue vivement partagé et défendu par l'avocat Georges Teboul selon qui, en France, « on a du mal à accepter la mort des entreprises ce qui est pourtant naturel. On est souvent dans la procrastination ou dans le sauvetage abusif » alors qu'il faudrait davantage se remettre en cause et « accepter l'échec ».

« Si nous sommes dans un nouveau confinement à la rentrée, qu'est-ce que sera la procédure de sortie de crise en septembre ? », a interrogé l'avocat en rappelant que si les procédures collectives connaissent une baisse considérable pour le moment, c'est uniquement grâce aux aides d'Etat (fonds de solidarité, PGE et exonération de charges en tête) qui sont très efficaces pour sauvegarder leur trésorerie.

Pour lui, il faudrait ainsi communiquer sur le fait que toutes les entreprises ne peuvent pas être sauvées et commencer dès maintenant à aider leurs dirigeants à rebondir.

Expliquant le rôle des administrateurs et mandataires judiciaires, Frédéric Abitbol a rappelé que si 80 % des procédures amiables aboutissent à un accord, deux tiers des redressements judiciaires aboutissent et seulement un tiers des liquidations. Il faut donc réagir le plus tôt possible. « N'importe quelle entreprise peut venir consulter gratuitement un AJMJ. Nous l'avons toujours fait, ce n'est pas qu'une question de période de crise », a-t-il répété.

Des CIP territoriaux très dynamiques

Avant de donner la parole à des présidents de CIP, William Nahum a demandé aux bénévoles s'ils souhaitent participer à une formation sur l'actualité des procédures amiables et collectives. La grande majorité (89 %)

www.affiches-parisiennes.com

Pays : France

Dynamisme : 3



[Visualiser l'article](#)

a répondu par l'affirmative à ce sondage qui montre bien que la matière est très mouvante en ce moment et que les intervenants ont besoin d'une mise à jour.

Michel Bessière, à la tête du CIP de l'Essonne (créé en mars 2020 en pleine pandémie) et vice-président du CIP IdF, a confié être ravi d'être passé au JT de France 2 et d'avoir des liens très forts avec le barreau du 91, les experts-comptables et le tribunal du commerce mais aussi avec la CCI et la CMA. « Je souhaite que tous les CIP travaillent comme vous avec toutes les autorités de leur département et leur écosystème », l'a félicité William Nahum. Michel Bessière a également mis l'accent sur la perception des signaux faibles par les experts-comptables.

« J'ai obtenu tellement d'argent public que j'ai été obligé de devenir commissaires aux comptes du CIP Ouest Normandie », a plaisanté Thierry de Robien, son président, qui a réussi à obtenir des subventions conséquentes dont 300 000 euros de la part du département de la Manche.

Dispositifs gratuits pour dirigeants en difficulté

Parlant au nom de Lionel Canesi, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, retenu à l'aéroport, William Nahum a pu présenter le nouveau dispositif mis en place par l'Ordre - très mobilisé sur le sujet, car il a mis à disposition de ses 20 000 membres et de leurs 100 000 collaborateurs toutes les informations pour sauver les entreprises en difficulté – c'est-à-dire l'auto-diagnostic gratuit.

L'Ordre propose ainsi à toutes les entreprises, y compris celles qui n'ont pas d'expert-comptable, de pouvoir bénéficier gratuitement d'une consultation effectuée par un de ses membres, afin d'établir l'état de santé de l'entreprise. Cette action bénévole et citoyenne des experts-comptables s'adresse à toutes les entreprises françaises afin d'accompagner la relance.

Le CSOEC travaille également sur la création d'une plateforme "Business story prevention" pour mettre en relation les entreprises en difficulté avec plus de 500 experts-comptables bénévoles déjà inscrits.

Béatrice Veyssière, responsable de la Mission sauvegarde des entreprises de la Région Île-de-France, est aussi intervenu pour présenter la plateforme d'entreprise Ile-de-France Smart services dans lequel un nouvel onglet intitulé Assist Entreprises a été ajouté

« pour faciliter l'orientation des TPE-PME vers les solutions qui leur conviennent ». Souvent confrontées à des soucis d'indentification de la solution la plus pertinente possible lorsque les problèmes surviennent, les petites entreprises peuvent facilement consulter cette plateforme et seront, en cas de cessation des paiements, directement redirigées vers Infogreffe, les entretiens du jeudi des CIP ou vers un avocat. La plateforme a déjà eu plus de 7 500 connexions depuis sa mise en place. Enfin, Armand Amsallem, représentant des associations Echanges, consultations et techniques internationaux (ECTI) et Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE), partenaires des CIP, a montré que des milliers de seniors, anciens responsables de gestion ou spécialistes du droit et du chiffre, sont mobilisés pour accompagner les dirigeants actifs en difficulté. Ces deux associations de bénévolat de compétence travaillent au service des entreprises dans une volonté collective de soutien qui « apporte un gisement de compétences formidables sur des registres extrêmement divers ».

Le recours à Apesa, quand rien ne va plus



[Visualiser l'article](#)

« Nous ne faisons ni du coaching ni de la câlinothérapie, mais nous récupérons des chefs d'entreprises par les bretelles. Un de nos membres s'est déjà vu remettre sur un parking la corde que son patient avait acheté pour se pendre. Pas plus tard qu'hier matin, j'ai été contacté par la fille d'un dirigeant tombé dans l'alcool pour éviter de souffrir, très inquiète face à cette situation de désarroi ».

La force du témoignage de Marc Binné, président co-fondateur du réseau Apesa France, a rappelé l'importance de l'accompagnement psychologique des dirigeants d'entreprise en difficulté.

« Il faut pouvoir adresser les risques psychologiques des dirigeants en grande difficulté, voire le risque suicidaire », a souligné William Nahum, très fier du partenariat entre les CIP et l'Apesa.

Partis du constat selon lequel la mauvaise santé financière d'une entreprise atteint souvent la santé psychologique de nombreux entrepreneurs, qui investissent dans leur boîte non seulement des capitaux mais leur vie entière, les fondateurs du dispositif Apesa, Jean-Luc Douillard, psychologue clinicien, et Marc Binné, greffier associé du tribunal de commerce de Saintes, ont formé des centaines de sentinelles et de lanceurs d'alerte chargés d'orienter les dirigeants en souffrance vers un psychologue spécialisé.

Présente dans 80 juridictions, Apesa a pris en charge cette année plus de 1 000 dirigeants, et a franchi les mers car elle est désormais présente à La Réunion.

« Nous avons été copié par nos amis belges et j'ai été contacté par un journaliste allemand pendant le confinement surpris de voir qu'on se soucie de la dimension psychologique dans le système entrepreneurial français », a confié Marc Binné.